

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 9 Octobre 1958

**Négociation des
Titres émis pour la
Reconstruction du
Casino.**

L'an mil neuf cent cinquante huit, le neuf Octobre à 18 h.
le Conseil Municipal de Royan s'est réuni à la Mairie de Royan sous la
Présidence de M. Max Brusset, Député Maire d'après convocations faites
le 4 Octobre 1958.

58 113
Etaient présents : MM. Brusset, Saugnet, Castelnaud, Gausseil,
Barrot, Fouget, Domecq, Barrot, Counil, Brotreau, Barrière, Camblong
Etcheber, Bourdeille, Narteau, Melle Fouché, MM. Rochedereux, Chamboulan
Grussonmeyer, Papeau, Guichacua, Dufour

Représentés : M. Reutin par M. Counil
M. Guillaud par M. Barrière

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice il a été conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein
du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées (2 voix contre)

M. le Président ouvre la séance

M. le Député Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est
titulaire des titres de la Caisse Autonome de la Reconstruction suivants :

Numéros	série	montant	Date de Jouis- sance	origine	échéance
1.098.259 T	A	8.333.000	1.7.1958	1.7.58	1.7.61
1.098.258 T	B	8.333.000	1.7.1958	1.7.58	1.7.64
1.098.254 @	C	8.333.000	1.7.1958	1.7.58	1.7.68

Des titres peuvent être donnés en gage.

M. le Député Maire a donc recherché l'établissement prêteur sérieux fai-
sant le meilleur prix.

Les offres les plus intéressantes émanent de la Banque " Omnium Technique
Parisien " dont le siège social est à Paris 9° Square de l'Opéré n° 6.

Cette banque offre de prendre les 24.999.000 frs de titres que nous avons
reçus pour la reconstruction du Casino et de verser à la Caisse Communale
87,32 % de cette somme, soit 21.929.126 frs le 15 Nov. 1958 ou à défaut et au
plus tard le 30 Novembre 1958 le taux de 87,62 %, soit 21.924.123 frs

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications fournies par M. le Député Maire décide :

1° - de négocier en anticipation les 24.999.000 frs de titres (vingt quatre millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille francs) sus mentionnés, créés avec jouissance du 1er Juillet 1958 que la ville détient.

2° - de remettre ces titres à la banque " Omnium Technique Parisien" dont le siège social se trouve à Paris 9° - Square de l'Opéré 6°

En contre partie la Banque " Omnium Technique Parisien " versera à la Caisse du Receveur Municipal la somme de 21.829.126 frs (vingt et un millions huit cent vingt neuf mille cent vingt six francs) soit 87,32 % de la valeur des titres négociés si le versement a lieu le 15 Novembre 1958 au plus tard ou 21.904.123 frs (vingt et un million neuf cent quatre mille cent vingt trois frs) soit 87,62 % si le versement n'intervient que le 30 Novembre 1958.

3° - Ces taux sont nets de tous autres frais présents ou futurs.

En outre, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer sur ces bases le contrat de prêt avec la banque " OMNIUM TECHNIQUE PARISIEN " faire toutes déclarations, affirmations et formalités utiles, en recevoir le prix, en donner quittance et décharge.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

Signé : L. SHUGNET.

Vu et approuvé sauf en ce qui concerne les paragraphes 2 et 3 qui font l'objet de la délibération du 30 Octobre 1958 ci-annexée

La Rochelle, le 13 Déc. 1958
Le Préfet : Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 19 Décembre 1958
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]

VILLE DE ROYAN EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 9 Octobre 1958

Reconstruction
du Casino : Finances-
ment.

L'an mil neuf cent cinquante huit, le neuf Octobre à 18 h.
le Conseil Municipal de Royan s'est réuni à la Mairie de Royan sous la
Présidence de M. Max Brusset, Député Maire d'après convocations faites
le 4 Octobre 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Scugnet, Castelneau, Gausse,
Barrot, Fouget, Domecq, Barrot, Counil, Brotreau, Barrière, Camblong
Etcheber, Bourdeille, Narteau, Melle Fouché, MM. Rochedereux, Chamboulan
Brussenmeyer, Papeau, Guichaoua, Dufour

Représentés : M. Routin par M. Counil
M. Guillaud par M. Barrière

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice il a été conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein
du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées (2 voix contre)

Le Conseil Municipal

- prend connaissance du planning financier établi à la demande de l'autorité de
tutelle et qui est le suivant :

Fondations, maçonnerie en béton armé	91.000.000 frs
Etanchéité	7.400.000 frs
Chauffage	5.000.000 frs
Electricité	34.000.000 frs
Menuiseries métalliques et revêtement aluminium	20.000.000
Miroiterie	10.000.000
Plafonds, coupole, habillages	12.000.000
Menuiseries bois	6.000.000
Revêtement des sols	16.000.000
Plomberie Sanitaire	7.000.000
Peinture Vitrerie	12.000.000
Ferronnerie	6.000.000
Aménagements divers	5.000.000

Soit au total : 231.400.000 frs

- prend connaissance des évaluations dont il a confié le calcul à M. Christian
REIX, métreur vérificateur, 10 rue des Amazones à Royan ets'élève à
235.764.270 frs valeur avril 1958.

- N'ignore pas que le MRL a jusqu'ici arrêté la créance à 218.000.000 de frs, Mais il mandate M. le Maire à faire valoir les droits de la ville en vue du réajustement


- maintient néanmoins le planning de base à la somme de 231.400.000 frs et autorise M. le Maire dans le cadre de cette créance à passer les marchés des différents corps d'état dont les valeurs indiquées à titre estimatif seulement sont mentionnées dans le planning financier ci-dessus, étant entendu que chaque marché sera soumis à l'approbation de l'autorité de tutelle.

- dit que dans le cas où il s'éleverait que ce planning de 231.000.000 frs ne suffirait pas, le Conseil Municipal serait à nouveau saisi de l'affaire.

- dit que le Conseil sera également saisi de l'utilisation du reliquat éventuel de la créance.

ADOpte à l'unanimité

Fait à Royan, les mêmes jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

MAIRIE DE ROYAN
POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,




VU ET APPROUVE
La Rochelle, le 4 NOVE 1958
Le Préfet :



VILLE DE ROYAN

Arrondissement

de

Rochefort

Département

Charente-Maritime**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
du **Conseil Municipal**Séance du 9 Octobre 1958**OBJET****Reconstruction
du Casino :
Financement**

Conventions du

A le

*À lire adresse au Secrétaire
le Maire et Monsieur Ferrat*

Le neuf octobre mil neuf cent cinquante huit le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Max BRUSSET Député-Maire

Étaient présents: MM. Brusset- Seugnet- Castelnaud- Gaüssel - Barrot- Counil- Brotreau- Barrière - Camblonge Etcheber - Bourdeille- Narteau - Melle Fouché - Rochedereux - Chamboulan - Grussemeneyer - Papeau - Guichaoua- Pouget- Me DUFOUR formant la majorité des membres en exercice. Demeq

Étaient représentés: M. Reutin par M. Counil
M. Guillaud par M. Barrière
a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

LE CONSEIL MUNICIPAL

prend connaissance du planning financier établi à la demande de l'autorité de tutelle et qui est le suivant :

Fondations, maçonnerie en béton armé	91.000.000 F
Étanchéité	7.400.000 -
chauffage	5.000.000 -
Electricité	34.000.000 -
Menuiseries métalliques et revêtement aluminium	20.000.000 -
Miroiterie	10.000.000 -
Plafonds, coupole, habillages	12.000.000 -
Menuiseries bois	6.000.000 -
Revêtement des sols	16.000.000 -
Plomberie sanitaire	7.000.000 -
Peinture vitrerie	12.000.000 -
Ferronnerie	6.000.000 -
Aménagements divers	5.000.000 -

Soit au total : 231.400.000 F

- Prend connaissance des évaluations dont il a confié le calcul à M. Christian REIX, métreur vérificateur 10, rue des Amazones à ROYAN et s'élève à 235.76.270 F valeur avril 1958 .

- N'ignore pas que le M.R.L a jusqu'ici arrêté la créance à 218.000.000 de frs, mais il mandate M. le Maire à faire valoir les droits de la Ville en vue du réajustement .

./...

- maintient néanmoins le planning de base à la somme de 231.400.000F et autorise M.le Maire dans le cadre de cette créance à passer les marchés des différents corps d'état dont les valeurs indiquées à titre estimatif seulement sont mentionnées dans le planning financier ci-dessus, étant entendu que chaque marché sera soumis à l'approbation de l'autorité de tutelle
- dit que dans le cas où il s'avérerait que ce planning de 231.000.000 ne suffirait pas, le Conseil Municipal serait à nouveau saisi de l'affaire
- dit que le Conseil sera également saisi de l'utilisation du reliquat éventuel de la créance

ADOPTE

Fait à Royan, les mêmes jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre MM.les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

VU ET APPROUVE
 LA ROCHELLE le 4 Novembre 1958
 Le Préfet
 signé: illisible

Le Député-Maire,
 Pour le Député-Maire,
 Adjoint-Délégué:



[Handwritten signature]

Pour copie conforme
 Mairie de Royan, le 14 Nov. 1958
 Pr le Député-Maire
 l'Adjoint Délégué,



L. SEUGNET

VILLE DE ROYAN

Département
de la
Charente-Maritime

RECONSTRUCTION DU CASINO MUNICIPAL

CONTRAT d'ARCHITECTE

ENTRE : M. Max BRUSSET Député-Maire de la Ville de Royan
autorisé par délibération du Conseil Municipal
en date du 21 mars 1958, approuvée le 10 avril 1958

ET : M. Claude FERRET, Architecte DPLG, 10 Place Pey Berland
Bordeaux

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er - Monsieur Claude FERRET, est chargé de la Recons-
truction du Casino Municipal.

ARTICLE 2 - Monsieur FERRET recevra les honoraires correspon-
dant aux travaux exécutés en fonction des barèmes acceptés
par le Ministère de la Reconstruction pendant la période
d'exécution des Travaux à partir de la reprise du chantier
par la Ville.

ARTICLE 3 - Le présent contrat est exempt des formalités
d'enregistrement conformément au décret 54.1318 du 30 décem-
bre 1954, publié au J.O du 1-1-1955.

A ROYAN, le 25 septembre 1958

L'Architecte

signé: Claude FERRET

Claude Ferret

Le Député-Maire,

Max Brusset

VU
LA ROCHELLE le 6 Octobre
Le Préfet
signé: illisible

1958 Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 8 Octobre 1958
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



L. Seugnet
L. SEUGNET

PRÉFECTURE
DE LA
CHARENTE-MARITIME

4ème DIVISION

1er Bureau

AA/LR

4150
7-10-58-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA ROCHELLE, LE

6 OCTO 1958

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

à Monsieur le Député-Maire de

ROYAN

OBJET : Reconstruction du Casino de Royan.
Contrat d'architecte.

REFER. : Votre lettre du 25 Septembre 1958.

P. J. : 2.

Comme suite à votre lettre ci-dessus référencée, j'ai l'honneur de vous retourner revêtus de ma signature, deux exemplaires du contrat intervenu avec M. FERRET, architecte D.P.L.G., chargé des travaux de reconstruction du Casino de ROYAN.

Le Préfet,

